

# Astreinte de direction : cadre des fonctions et responsabilités

## Contexte

---

La législation et la réglementation applicables à la fonction publique hospitalière sont denses et évolutives, et la garde de direction doit répondre à la nécessité de la permanence des services et de la fonction de direction au sein de l'établissement. L'ANFH Alpes a donc souhaité accompagner les établissements dans cette professionnalisation des missions d'administrateur de garde qui peuvent être confrontés à une multitude de situations.

## Objectifs

---

- Connaître le cadre réglementaire et juridique de la garde de direction.
- Identifier le périmètre et le champ de compétences de la fonction d'administrateur de garde et connaître son champ de compétences.

## Programme

---

### JOUR 1 Le cadre juridique de la garde de direction

- Les fondements juridiques de la garde de direction
- Le rôle du directeur de garde ; le personnel participant au tour de garde
- Les pouvoirs du directeur de garde
- La mallette de garde : mes fiches procédures, le rapport de garde, les clés, la liste téléphonique, le plan blanc...
- Les limites de l'intervention du directeur de garde **La responsabilité du directeur de garde**
- L'admission dans un service inadéquat
- Le patient atteint de troubles mentaux : admission et prise en charge d'un patient nécessitant des soins sous contrainte, place de l'établissement dans la procédure, spécificité de la prise en charge sous contrainte
- Le patient mineur
- La sortie contre avis médical et la sortie à l'insu du service
- L'absentéisme des personnels
- Les accidents de service
- Les armes
- Le tabac
- La découverte de stupéfiants
- La prise en charge des décès : formalités administratives, suicides, transport de corps avec et sans mise en

bière...

- Les spécificités de l'activité en gynécologie-obstétrique
- Les spécificités liées à la prise en charge des patients ou des résidents : relations avec la famille, droit de visite, droit à l'intimité, statut de la chambre...
- Les relations avec la police ou la justice : signalement des services et privations, enquêtes de police, dépôt de plainte, vol...
- Le plan blanc.

**Exercice**  
**2019**

**Nature**  
**AFC**

**Organisé par**  
**CNEH**

**Durée**  
**14 heures**